

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 30/09/2023 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)			
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	518 902		518 902	100,00	667 246	100,00	-148 344	-22,22
Chiffres d'Affaires Nets	518 902		518 902	100,00	667 246	100,00	-148 344	-22,22
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation					1 105	0,17	-1 105	-100,00
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits			12	0,00	10	0,00	2	20,00
Total des produits d'exploitation (I)			518 914	100,00	668 360	100,17	-149 446	-22,35
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			72 150	13,90	90 010	13,49	-17 860	-19,83
Impôts, taxes et versements assimilés			8 156	1,57	3 081	0,46	5 075	164,72
Salaires et traitements			402 310	77,53	448 503	67,22	-46 193	-10,29
Charges sociales			135 808	26,17	89 786	13,46	46 022	51,28
Dotations aux amortissements sur immobilisations			556	0,11	556	0,08		0,00
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			6	0,00	3	0,00	3	100,00
Total des charges d'exploitation (II)			618 984	119,29	631 939	94,71	-12 955	-2,04
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-100 071	-19,28	36 421	5,46	-136 492	-374,75
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)								
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées								
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)								
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)								
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-100 071	-19,28	36 421	5,46	-136 492	-374,75

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/09/2023 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	237	0,05			237	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	237	0,05			237	N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-237	-0,04			-237	N/S
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)			5 463	0,82	-5 463	-100,00
Total des Produits (I+III+V+VII)	518 914	100,00	668 360	100,17	-149 446	-22,35
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	619 221	118,33	637 402	95,53	-18 181	-2,84
RÉSULTAT NET	-100 307	-18,32	30 958	4,64	-131 265	-424,00
	<i>Perte</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						



ACTIF	Exercice clos le 30/09/2023 (12 mois)				Exercice précédent 30/09/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	2 874	1 460	1 414	1,29	1 970	0,78
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	25 569		25 569	23,31	25 569	10,17
TOTAL (I)	28 443	1 460	26 983	24,60	27 539	10,56
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	71 665		71 665	65,33	216 667	66,19
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	315		315	0,29	177	0,07
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	2 732		2 732	2,49		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	4 225		4 225	3,85	2 711	1,08
. Autres	3 601		3 601	3,28	1 670	0,68
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	176		176	0,16	2 611	1,04
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	82 715		82 715	75,40	223 836	69,05
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	111 158	1 460	109 698	100,00	251 374	100,00

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	30/09/2023		30/09/2022	
	(12 mois)		(12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 4 000)	4 000	3,65	4 000	1,59
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	400	0,36	400	0,16
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	57 459	52,38	26 501	10,54
Résultat de l'exercice	-100 307	-91,43	30 958	12,32
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
	TOTAL (I)	-38 448	61 859	24,61
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
	TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
	TOTAL (III)			
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	3 153	2,87	3 581	1,42
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 474	35,98	38 455	15,30
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	48 117	43,86	70 486	28,04
. Organismes sociaux	31 981	29,15	27 797	11,08
. Etat, impôts sur les bénéfices			5 463	2,17
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	24 450	22,29	42 529	16,92
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	972	0,89	1 203	0,48
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
	TOTAL (IV)	148 146	189 515	75,39
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif				
	(V)			
	TOTAL PASSIF (I à V)	109 698	251 374	100,00

2MASIL

Société par Actions Simplifiée au capital de 4 000,00 Euros
Siège social : 54 AVENUE HENRI BARBUSSE 93700 DRANCY
R.C.S : 839434842

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28/12/2023

Le 28/12/2023,
à 16H00,

Monsieur JUAN MIGUEL LOPEZ, détenant 50 parts sociales,

associés de la société **2MASIL**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur JUAN MIGUEL LOPEZ, préside la séance en qualité d'actionnaire et président.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la Présidence ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2023 ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2023,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2023, et quitus à la Présidence,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2023 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2023 lesquels font apparaître **une perte de -100 307,40** Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **30/09/2023** faisant ressortir **une perte** de **-100 307,40** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **57 459,17** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **-42 848,23** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **-42 848,23** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **-100 307,40** Euros. Il passera ainsi de **57 459,17** Euros, à la somme de **-42 848,23** Euros après affectation.

Nous vous précisons que, du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social, et qu'il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, de statuer en Assemblée Générale Extraordinaire, s'il y a lieu à dissolution anticipée ou non de la société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

Le Président



2MASIL

S.A.S.U. au capital de 4 000,00 Euros

Siège social : 54 AVENUE HENRI BARBUSSE 93700 DRANCY

R.C.S : 839434842

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28/12/2023 **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30/09/2023**

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **30/09/2023** faisant ressortir **une perte** de **-100 307,40** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **57 459,17** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **-42 848,23** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **-42 848,23** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **-100 307,40** Euros. Il passera ainsi de **57 459,17** Euros, à la somme de **-42 848,23** Euros après affectation.

Nous vous précisons que, du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social, et qu'il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, de statuer en Assemblée Générale Extraordinaire, s'il y a lieu à dissolution anticipée ou non de la société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente Assemblée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée décide d'affecter **une perte** de **-100 307,40** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **-100 307,40** Euros. Il passera ainsi de **57 459,17** Euros, à la somme de **-42 848,23** Euros après affectation.

Nous vous précisons que, du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social, et qu'il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce, de statuer en Assemblée Générale Extraordinaire, s'il y a lieu à dissolution anticipée ou non de la société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente Assemblée.

Pour copie certifiée conforme

Le Président

